



CONVENTION D'INTERMEDIATION MISE A DISPOSITION D'UN VOLONTAIRE



Vu la loi de 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique
Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relative au service civique

Entre les soussignés,

Binôme 21, dont le siège est situé Maison des associations - Boite CC5 - 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon - numéro d'identification SIRET 529 534 489 00016, bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par le DRJSCS de Bourgogne en date du BO 021-13-00004-00 du 07 février 2013, renouvelé le 15 décembre 2014, représentée par Madame ERARD Marie-Françoise, agissant en qualité de Présidente.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2015, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, sa Vice-Présidente,

Et M _____ accomplissant son service civique auprès de **Binôme 21**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Conformément aux dispositions du titre Ier *bis* du code du service national, en particulier son article L.120-32, **Binôme 21** met le volontaire signataire de cette présente convention, effectuant son service civique auprès de celui-ci, à disposition de l'Accueil de jour Les Marronniers sise 5 avenue Albert Camus à Dijon, géré par le CCAS de la Ville de Dijon, à compter du _____, pour une durée de mois, à titre gracieux.

Article 2 - NATURE ET CONDITIONS DE LA MISSION

Binôme 21 :

L'association assure la gestion, la formation, le suivi individuel et le respect du contrat de ce jeune volontaire. Le jeune volontaire reste sous la responsabilité opérationnelle de la Présidente de Binôme 21 ou de son représentant selon les termes du contrat civique conclu avec Binôme 21.

CCAS de la Ville de Dijon :

Le tutorat de terrain est assuré par un professionnel du Centre d'accueil de jour Les Marronniers du CCAS sous la responsabilité de la directrice de cet établissement.

Le volontaire :

Le volontaire est mis à disposition, en vue d'exercer, au sein du Centre d'accueil de jour Les Marronniers la mission suivante : une aide à l'animation auprès des personnes âgées accueillies dans la structure à travers des activités (accompagnement aux sorties, jeux et ateliers d'animation) conformes au référentiel des missions des jeunes en service civique volontaire. Il agit en complémentarité de l'intervention des professionnels et dans le respect des règles de fonctionnement du service et des personnes accueillies.

Article 3 - ASSURANCES

Binôme 21 assure le volontaire dans le cadre de l'exécution de sa mission au CCAS de la Ville de Dijon.

Article 4 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Le volontaire signataire de cette présente convention est mis à disposition du CCAS de la Ville de Dijon pour la structure « Les Marronniers » à compter du _____, pour une durée de _____ mois, à raison d'une durée hebdomadaire de _____ heures de présence.

Article 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition du volontaire peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 4 de la présente convention sans ouvrir droit au versement d'indemnité :

- après négociation du délai de préavis, sur simple demande :
 - de l'association Binôme 21,
 - du CCAS de la Ville de Dijon,
 - du volontaire signataire de la présente convention,
- ou par lettre recommandée avec accusé réception comprenant un délai de préavis de 15 jours maximum, à l'initiative par l'une des parties signataires.

Article 6 : EVALUATION

L'association Binôme 21 devra présenter à la direction de la structure une évaluation de l'action à la fin de chaque convention d'intermédiation de mise à disposition du volontaire.

Article 7 - LITIGES

Les éventuels litiges concernant l'application de cette présente convention qui n'auraient pas pu être réglés par accord amiable des parties seront soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

A Dijon, le
Lu et approuvé,

La Vice-Présidente
du CCAS

La Présidente
de Binôme 21

Le Volontaire
en service civique,

Françoise TENENBAUM

Marie-Françoise ERARD